



# Les biodéchets

- Les **biodéchets** sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables tels que les déchets verts.
- Les **déchets alimentaires** comprennent tous les déchets de cuisine (restes de repas, épluchures...).
- Les **déchets verts** sont tous les résidus d'origine végétale issus des activités de jardin et d'entretien des espaces verts.

Les biodéchets représentent encore **un tiers de nos poubelles** et partent donc à l'incinération (ou pire en enfouissement) alors qu'ils pourraient être valorisés pour faire du compost ou du biogaz !

Il existe plusieurs solutions pour le traitement des biodéchets :

Les déchets alimentaires	Les déchets verts
Compostage (individuel, partagé)	Compostage (petite végétation)
Collecte + méthanisation	Broyage
	Déchetterie
	Réutilisation du déchet vert dans le jardin (Paillage, tonte mulching, haie sèche...)

Le département Environnement a mis en place plusieurs documentations **pour vous accompagner dans le tri à la source de vos biodéchets**. Vous pouvez les télécharger ci-dessous :

DÉCHETS

## LE COMPOSTAGE

Réduisez vos déchets et renouez votre jardin !

Placez de  
réservation dès  
aujourd'hui  
dans le guide



Communauté de Communes Terres d'Auvergne  
Département Environnement - Déchets - Services Pérennes  
05 49 73 11 00 / 07 85 00 00 74  
services@cc.terresdauvergne.fr  
www.terresdauvergne.fr



**POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS,  
PENSEZ AU COMPOST !**

**VENTE DE  
COMPOSTEURS**  
À prix réduit

Contactez-nous dès  
maintenant pour réserver  
votre composteur !



Dans l'objectif de **valoriser au maximum les biodéchets**, la loi AGEC donne l'obligation de proposer à tous les administrés une solution pour trier à la source leurs biodéchets à partir du 1er janvier 2024.

*Il existe différents possibilités pour le tri à la source des biodéchets :*

### **Le compostage individuel :**

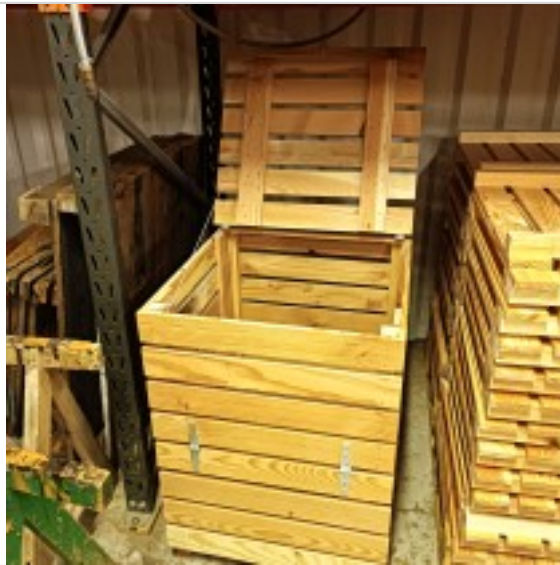
C'est le compostage réalisé à domicile par chacun, à partir de ses propres déchets organiques (Déchets verts, déchets de cuisine, de potager...). Le compostage individuel peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

***Vous souhaitez vous lancer dans la pratique du compostage ?***

- **Des composteurs sont proposés par Terres du Lauragais** : pour vous en procurer un, contactez nos ambassadeurs du tri par mail à [ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr](mailto:ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr) ou par téléphone au **07 85 60 56 74** ou **06 45 73 17 08**.







CC  
*Ces composteurs sont disponibles auprès de nos ambassadeurs du tri, tout au long de l'année, à prix coûtant. La Communauté de communes des Terres du Lauragais participe à hauteur de 15€ pour l'achat d'un de ces composteurs (dans la limite d'un par foyer).*

- Si vous vous sentez l'âme d'un bricoleur, vous pouvez également **construire vous-même votre propre composteur** ! Pour cela, le département Environnement vous a concocté [un tutoriel vidéo](#), à suivre étape par étape.

**Le compostage partagé ou collectif :**

Ce procédé consiste à composter les biodéchets issus de logement collectifs, de regroupement de logements, de quartiers .....dans des bacs à compost installés à cet effet. Ce système permet aux habitants qui n'ont pas ou très peu de jardin de composter ensemble sur un espace commun. Le compostage collectif repose sur une gestion collective du site, chaque utilisateur contribue à son bon fonctionnement et son entretien

Exemple de zone de compostage collectif

- **La collecte par apport volontaire** : Ce système consiste à demander aux habitants d'une collectivité de trier leurs déchets alimentaires et de les amener ensuite sur un point d'apport volontaire qui sera équipé de conteneurs spéciaux pour accueillir les biodéchets.
- **La collecte en porte à porte** : Dans ce cas la collecte des biodéchets se fait directement devant le domicile de chaque habitant.

*Etude préliminaire sur les biodéchets*

Afin de trouver la meilleure solution pour les habitants de son territoire, la Communauté de communes des Terres du Lauragais a commandé une étude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets. Cette étude a permis d'élaborer différents scénarios, parmi lesquels les élus communautaires devront choisir une solution à mettre en place.

# PROJET CO-FINANCÉ PAR

